

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Matière : Autres domaines de  
compétences

Sous matière : Vœux et motions

**OBJET : MOTION  
D'ALERTE DES  
POUVOIRS PUBLICS  
SUR UNE  
NÉCESSAIRE  
AUGMENTATION  
DES MOYENS DE  
FONCTIONNEMENT  
DU BLOC  
COMMUNAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 22 septembre 2022

Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

**Présents** : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,  
François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL,  
Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL,  
Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel  
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas  
ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey  
GAIANI, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Martine  
LACOMBE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU EXECUTOIRE

**Procurations :**

CONVOCACTION CONSEIL EN  
DATE DU : 15 SEPTEMBRE 2022

Evelyne GUILHEM Donne procuration à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 15 SEP. 2022

Jean-François VERONIN-MASSET Donne procuration à Denis  
BOUILLEUX,

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE  
DU 27 SEP. 2022

Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,  
Sabine CHABERT Donne procuration à Chantal BARTHES,  
Delphine SANTINI Donne procuration à Philippe GREFFIER,  
Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,  
Gérard MONDRAGON Donne procuration à Karole CAFFIER,  
Adrien ROUZAUD Donne procuration à Hélène GIRAL,

**Secrétaire** : Madame Audrey GAIANI

Les collectivités de proximité, communes et intercommunalités, sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société : elles interviennent dans la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble ». Elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi les acteurs économiques et l'emploi.

Le bloc communal est actuellement confronté à des difficultés financières importantes liées notamment à l'augmentation du prix de l'énergie et à l'augmentation du prix des matériaux.

Si le soutien de l'Etat en matière d'investissement, notamment au travers de France relance, a été à la hauteur des attentes et a pu constituer en parallèle un appui aux acteurs économiques, nombreux

sont les projets d'investissement actuellement remis en cause, voire abandonnés par les communes et intercommunalités, en raison d'une augmentation significative des coûts qu'elles ne sont pas à même de prendre en charge.

L'augmentation du point d'indice à hauteur de 3,5%, saluée par les élus en cela qu'elle aura un effet positif sur le pouvoir d'achat des agents des collectivités territoriales, a été décidée par l'Etat : c'est donc l'Etat qui doit financer cette mesure pour ne pas impacter plus lourdement encore le budget de fonctionnement des communes et intercommunalités, déjà particulièrement contraint.

**Réunie en assemblée générale le lundi 4 juillet 2022 à Cahors, l'AMF Occitanie demande que les moyens de fonctionnement du bloc communal soient rapidement et de manière conséquente revus à la hausse pour permettre aux communes et intercommunalités d'absorber les augmentations des coûts auxquelles elles sont confrontées.**

Il en va de l'autonomie financière des collectivités mise à mal par le fait qu'elles ne disposent quasiment plus du levier fiscal et qu'elles subissent des augmentations de dépenses qu'elles n'ont pas elles-mêmes décidées.

Seule une augmentation des moyens de fonctionnement, qui doit mécaniquement se traduire par une hausse significative de la dotation globale de fonctionnement, permettra aux collectivités de garder un autofinancement de nature à leur permettre de traduire dans l'action les choix qui sont faits.

Pour l'heure, la seule alternative consiste à procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action. La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale.

La confiance que l'Etat affirme avoir envers les collectivités doit se traduire par le fait de leur assurer la capacité d'agir et de décider elles-mêmes des actions et des projets qu'elles souhaitent conduire.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**DEMANDE** à l'Etat une augmentation des moyens de fonctionnement du bloc communal.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 22 septembre 2022

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le  
**26 SEP. 2022**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :

Par publication le :  
**27 SEP. 2022**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL

